



BRUXELLES 39

41.00.40
TEL. : 41.44.00
41.44.90

ORIGINAL : ANGLAIS
11 août 1969

NATO CONFIDENTIEL
PO/69/400

Aux : Représentants permanents de la Belgique
du Canada
du Danemark
de l'Allemagne
de la Grèce
de l'Islande
de l'Italie
du Luxembourg
des Pays-Bas
de la Norvège
du Portugal
de la Turquie
du Royaume-Uni
des Etats-Unis

Du : Secrétaire général par intérim

AMELIORATIONS DU RESEAU DE DETECTION LOINTAINE
A LONGUE PORTEE DE L'OTAN DANS LE DOMAINE DES
CONTRE-CONTRE-MESURES ELECTRONIQUES

Références : MCM-46-69
PO/69/344

Suite au PO/69/344 en date du 11 juillet 1969, les autorités de la Norvège ont fait savoir qu'elles sont disposées à prendre note du MCM-46-69, étant entendu que tous les détails des projets d'amélioration seront étudiés en commun de façon plus approfondie par les autorités militaires de la Norvège et les autorités militaires de l'OTAN.

2. Comme aucune autre observation n'a été formulée et en accord avec la Délégation de la Norvège, selon laquelle il n'y a aucune raison pour différer les mesures à prendre concernant cette importante question, je considère que les Représentants permanents ont pris acte des mesures prises par les autorités militaires, compte tenu des observations formulées par les autorités de la Norvège.

(Signé) Osman OLCAY

NATO CONFIDENTIEL